



16ème législature

Question N° : 3535	De Mme Christine Arrighi (Écologiste - NUPES - Haute-Garonne)	Question écrite
Ministère interrogé > Éducation nationale et jeunesse		Ministère attributaire > Éducation nationale et jeunesse
Rubrique >enseignement maternel et primaire	Tête d'analyse >Remplacement des enseignants absents dans les écoles	Analyse > Remplacement des enseignants absents dans les écoles.
Question publiée au JO le : 29/11/2022 Réponse publiée au JO le : 28/03/2023 page : 2898		

Texte de la question

Mme Christine Arrighi appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur la situation induite par les difficultés de remplacement des enseignants absents dans de nombreuses écoles. Plus de deux mois après cette rentrée scolaire, la situation de plusieurs écoles est difficile. À titre d'exemple, la commune de Portet-sur-Garonne voit plusieurs de ses écoles, dont l'école élémentaire Pierre et Marie Curie de Portet-sur-Garonne, connaître des remplacements à géométrie variable (congé de paternité avec remplacement sauf le vendredi, un congé maladie avec remplacement en discontinu, une absence d'enseignant non remplacé). À l'école maternelle Jean Jaurès, située à proximité de l'élémentaire Curie, avec potentiellement des fratries sur ces deux établissements, plusieurs enseignants ont été absents à divers moments depuis la rentrée sans remplacement. Pour l'école élémentaire Clairfont, depuis le 23 septembre 2022, un congé parental jusqu'au mois de janvier 2023 n'est pas remplacé de manière pérenne suite au départ du premier remplaçant. Les élèves ont connu alternativement plusieurs remplaçants, ce qui n'est pas source d'équilibre pour une bonne poursuite des cours. Il persiste le cas d'un enseignant en arrêt pour maladie pour lequel le remplacement n'est assuré que du lundi au mercredi. Ces établissements scolaires accueillent respectivement 187, 89 et 232 élèves, dont plusieurs ayant des difficultés d'apprentissage. Il est capital que tous les enseignants puissent être remplacés. Cette situation a aussi provoqué des mécontentements de la part des familles d'un même quartier. Le quartier Récébédou bénéficie de la ville et de l'éducation nationale d'une attention particulière, avec, preuve en est en son temps, la mise en place d'un dispositif « Plus de maîtres que de classes » grâce à l'étroite collaboration avec Mme l'inspectrice de l'éducation nationale et sa vigilance sur les écoles de ce quartier. Pour toutes ces raisons, il est donc capital que tous les enseignants absents puissent être remplacés et avec des remplaçants pérennes. Elle lui demande donc comment il entend permettre d'affecter des enseignants remplaçants de manière pérenne et respecter ainsi son engagement pris « d'un professeur devant chaque classe » avant la rentrée scolaire 2022.

Texte de la réponse

La question du remplacement des professeurs absents constitue une préoccupation majeure du ministère chargé de l'éducation nationale puisqu'elle touche à la continuité et à la qualité du service public. Depuis la rentrée 2022, près de 30.000 titulaires remplaçants sont mobilisés dans le 1er degré (9 % des effectifs enseignants). En outre, des mesures sont prises pour déplacer les temps de formation et autres obligations des enseignants hors du temps devant les élèves, lorsque cela est possible, par exemple le mercredi après-midi. En outre, une solution numérique



d'aide au remplacement est en cours de déploiement national et permet de réduire le temps de latence entre l'expression du besoin et le remplacement effectif. Il n'en demeure pas moins que la situation locale évoquée reste difficile avec, au 1er décembre 2022, plusieurs classes au sein de la circonscription à laquelle il est fait référence qui n'avaient pas de remplaçants. Après vérification, la continuité du service apparaît particulièrement perturbée dans trois classes qui ont subi une « accumulation » de remplacements. En réponse, des contractuels ont pu être recrutés sur le secteur, sans toutefois pouvoir répondre à l'amplification des absences. L'académie procède donc actuellement à une nouvelle campagne de recrutement de professeurs contractuels. Les difficultés rencontrées ne peuvent être sous-estimées et le ministère s'attache à y apporter des réponses pérennes. A cet égard, les académies ont été invitées à appeler l'ensemble des 1 200 lauréats inscrits sur les listes complémentaires des concours de professeurs des écoles 2022. A ce jour, les 68 lauréats sur listes complémentaires de l'académie de Toulouse ont tous été appelés, afin de satisfaire du mieux possible les besoins d'enseignement dans l'académie. Les services de l'académie de Toulouse restent en tout état de cause particulièrement vigilants à cette situation, à ses effets pour les élèves et leurs familles et à la mise en place des mesures de recrutement supplémentaires pour y remédier.